

auxquelles doit s'acquérir le bien-être, on met une entrave irrégulière à l'opération des lois de la nature, ainsi qu'aux résultats légitimes du travail et des efforts de l'intelligence. Dans mon humble opinion une semblable politique ne peut mettre fin à la crise ni faire renaître la prospérité.

La dépression vient et s'en va, à certaines périodes, en dépit de la législation, quelle qu'elle soit. En effet, que voyons-nous aujourd'hui ? Dépression au Canada, avec un tarif proportionné aux besoins du revenu ; dépression aux États-Unis, avec un tarif protecteur ; dépression en Angleterre, avec un tarif libre-échangiste ; dépression dans le monde entier, malgré les tarifs de toute nature.

Il n'y a pas de doute, qu'un jour à venir, bien qu'il puisse être encore loin, la dépression disparaîtra et que nous verrons un retour de prospérité. Elle reviendra, non comme résultat nécessaire de ce tarif, mais comme conséquence logique, comme résultat irrésistible du cours naturel des choses, nonobstant les empêchements ou les obstacles jetés sur sa voie. Cette prospérité, que nous espérons tous et que nous attendrons, ne sera pas restreinte au Canada parce que nous aurons un tarif protecteur : elle renaîtra également dans tous les autres pays, partout où la crise commerciale aura passé ; elle sera rétablie dans les pays libres-échangistes aussi bien que dans les pays protectionnistes, en Angleterre aussi bien qu'aux États-Unis, mais en Angleterre elle le sera sans l'intervention d'un tarif protecteur, tandis qu'aux États-Unis elle le sera, j'ose le dire, en dépit même de la protection. De même, au Canada, la prospérité renaîtra indépendamment de ce tarif, ou de n'importe quel autre qui pourrait être imposé.

Quelques-uns de mes honorables amis de la province de Québec ont manifesté, une grande confiance dans la protection, et nul doute qu'ils espèrent sincèrement que l'application de ce système va favoriser les intérêts de notre pays.

Je regrette franchement que mes convictions ne me permettent pas de partager cette opinion, car, je n'ai aucune foi dans la protection, et plus j'ai étudié ce système, plus odieux il m'a paru. Ainsi je trouve qu'il augmente injustement le fardeau des taxes qui pèsent sur la grande masse des consommateurs, pour l'avantage

de quelques fabricants ; et je prétends que dans cette matière nous devons constamment avoir en vue l'intérêt du consommateur, parce que cet intérêt se concilie et est en parfaite harmonie avec l'intérêt social ou général.

Un droit protecteur est une taxe imposée sur les produits étrangers importés en ce pays ; mais cette taxe, il ne faut jamais l'oublier, retombe inévitablement sur le consommateur national, lequel n'est autre que le contribuable qui fournit sa part au revenu public. Imposer des droits protecteurs, c'est dans mon humble opinion, dire au contribuable : il est vrai que vous trouvez lourd le fardeau des taxes, cependant nous allons augmenter le prix de presque tout ce que vous consommez ; il est vrai que le gouvernement prend une partie de vos revenus, cependant nous allons remanier le tarif de façon à en donner une autre partie aux monopoleurs. Tous ceux qui ont sérieusement étudié cette question comprennent parfaitement que si un tarif protecteur apporte de l'argent au trésor public il a en même temps pour effet d'en prendre encore plus dans la bourse des consommateurs pour les jeter dans celle des fabricants.

Je ne dois pas oublier ici que quelques honorables députés de la droite ont donné cours à l'opinion que le consommateur ne paie pas l'impôt, mais qu'au contraire ceimpôt est payé par le producteur, et que le ministre des finances va, à l'aide du tarif, retirer des américains des sommes d'argent considérables. Mon honorable ami le député du comté de Québec (M. Caron) a exprimé la même idée en disant que nous payons à nos voisins un droit de 15 centins pour chaque boisseau d'orge que nous leur vendons.

Il faut avouer que c'est là une très belle doctrine ; mais elle est aussi fautive et absurde qu'elle paraît admirable.

Si elle est juste, ce tarif est insuffisant et il devrait être remplacé par un autre variant de 50 à 60 pour cent au moins pour permettre au gouvernement de retirer des pays étrangers tout l'argent dont il a besoin pour faire face aux dépenses publiques et sauver notre population de la taxe, pour construire le chemin de fer du Pacifique et exécuter nos autres grands travaux publics sans être obligé de recourir à des emprunts, et enfin pour éteindre en quelques